

# MAIRIE DE MONPAZIER

## Compte rendu de réunion du conseil municipal Jeudi 23 juillet 2020 21h à la mairie

Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, et MM Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Jean Biard, Guy Lacombe, Pascal Crinière, Fabrice Duppi, Guillaume Levert,  
Absents excusés : M. Jean-Christophe Lorblancher, Mme Mégane Chantal.  
Secrétaire de séance : M. Christian Lavarenne.

### 1) Présentation du projet "Démocratie Participative" par M. Grégoire Clamart.

Monsieur Grégoire Clamart, habitant de Monpazier, souhaite mettre en place un projet de démocratie participative dans le but de créer une cohésion sociale entre les habitants et les élus et d'associer les administrés sur des projets communaux.

Les Monpazierois auraient la possibilité de donner leurs opinions sur les projets proposés par les élus ou en tant que citoyen, proposer un projet à la mairie, toujours en accord avec la réglementation des Bâtiments de France.

Un questionnaire destiné aux habitants va être réalisé et proposé à l'automne ainsi qu'une réunion publique d'information par Monsieur Grégoire Clamart.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 22 juin 2020 et le soumet à l'approbation.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### D01- TRAVAUX EGLISE : PRESENTATION DES TRAVAUX AVEC LANCEMENT APPEL D'OFFRES DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de continuer les travaux de restauration de l'église Saint Dominique.

Cette tranche conditionnelle concerne la restauration de l'élévation Nord et des chapelles latérales, ainsi que la remise en état du versant Nord de la couverture de la nef.

Les financeurs (Département, Etat, Région) ont donné leur accord.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 160 000€ HT, il convient de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### D02- EMPRUNT DE 43 500€ POUR DES TRAVAUX DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Monsieur Lavarenne présente au Conseil municipal le dossier et les différentes banques sollicitées pour cet emprunt.

Après comparaison des offres, le Conseil municipal vote à l'unanimité, la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt, d'un montant de **43 500 euros** (*quarante trois mille cinq cent euros*) destiné à financer des travaux de Réseaux d'eaux pluviales avec les conditions comme suit :

- Prêt à taux fixe : **43 500€**
- Durée : **20 ans**
- Taux fixe : **1.22%**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Montant des échéances : **2 464.31€**
- Total des frais financiers : **5 786.20€**
- Commission d'engagement : **150€**

### **D03- EMPRUNT DE 80 000€ POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ET DIVERS AUTRES TRAVAUX.**

Monsieur Lavarenne présente au Conseil municipal le dossier et les différentes banques sollicitées pour cet emprunt.

Après comparaison des offres, le Conseil municipal vote à l'unanimité, la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt, d'un montant de **80 000 euros (quatre vingt mille euros)** destiné à financer des travaux de restauration de l'Église et divers autres travaux avec les conditions comme suit :

- Prêt à taux fixe : **80 000€**
- Durée : **20 ans**
- Taux fixe : **1.22%**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Montant des échéances : **4 532.06€**
- Coût total du prêt : **10 791.13€**
- Commission d'engagement : **150€**

### **D04- PROJET MECENAT EGLISE**

Monsieur le Maire propose de lancer une opération mécénat pour le projet de restauration de l'église avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Guy Lacombe en charge de ce projet, informe qu'il a rencontré divers intervenants et précise le déroulement de l'opération avec la Fondation du Patrimoine.

Il propose d'organiser une rencontre avec tous les Maires de l'ancien canton de Monpazier pour un projet global de mécénat afin de les aider dans leurs projets de restauration de patrimoine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet qui sera mené par M Guy Lacombe.

### **D05- REMBOURSEMENT ACHAT MEUBLE VITRINE POUR LES METIERS D'ART A L'OT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un meuble vitrine était nécessaire pour mettre en valeur un objet réalisé par chaque artisan d'art de Monpazier.

Il serait installé à l'office de tourisme.

Cependant, l'achat a dû se faire par internet et le paiement par carte bancaire.

Monsieur le Maire présente la facture qu'il a avancée, soit 195.96€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité de rembourser la somme de 195.96€ à monsieur Fabrice Duppi.

### **D06- SYNDICAT DU DROPT AMONT : ELECTIONS DES DELEGUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués au syndicat du Dropt Amont.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal nomme à l'unanimité les candidats suivants :

- Monsieur Jean BIARD, délégué titulaire.
- Monsieur Fabrice DUPPI, délégué suppléant.

### **D07- BASTIDEUM : NOUVEAUX TARIFS BOUTIQUE**

Monsieur le Maire présente la liste les produits (livres et articles) mis en vente au Bastideum

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des nouveaux tarifs des articles mis en vente qui seront appliqués en boutique au Bastideum.

## Questions diverses

✓ Monsieur le Maire informe que la commune va bénéficier gratuitement de deux composteurs collectifs par le SMD3.

Une réunion aura lieu après la saison estivale pour expliquer le bon fonctionnement d'un composteur par un agent du SMD3.

✓ Suite à plusieurs dégradations et altercations entre habitants dans le village, la gendarmerie propose de mettre en place un référent par secteur qui ferait le relais avec la gendarmerie.

Un membre de la gendarmerie interviendra, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, pour présenter le projet de participation citoyenne.

✓ Monsieur le Maire informe que la mairie va investir dans l'achat d'un triporteur électrique, il permettra aux employés communaux de se déplacer dans la ville pour transporter du petit matériel et effectuer le nettoyage des toilettes et poubelles. Ce qui permettra de faire des économies sur les véhicules

✓ La préfecture informe suite au renouvellement du Conseil municipal, qu'il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

Un Conseiller municipal doit être choisi dans l'ordre du tableau des élections municipales (hors maire et adjoints).

Mme Christel Rouberties est nommée déléguée.

Fin de la séance : 0h

